Discrimination : RTL “mise en demeure” par le CSA après des propos d’Éric Zemmour

13/07/2017 à 15h33

Après une mise en garde en décembre, RTL a reçu une mise en demeure du CSA pour “éloge de la discrimination”. La station de radio va déposer un recours.

RTL était déjà dans le viseur du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) après une première mise en garde en décembre 2016. Cette fois-ci, le gendarme des médias a décidé d’adresser une mise en demeure à la station de radio à la suite de propos tenus par l’éditorialiste Éric Zemmour sur son antenne le 2 février dernier, selon une information du site Puremedias, confirmée par le CSA.

« La non-discrimination est présentée abusivement comme un synonyme de l’égalité alors qu’elle est devenue au fil du temps une machine à désintégrer la nation, la famille, la société au nom des droits d’un individu roi », avait déclaré le polémiste dans l’émission d’Yves Calvi le 2 février, parlant de la nomination par Donald Trump d’un nouveau juge conservateur à la Cour suprême américaine. Selon le CSA, la station a diffusé un « éloge de la discrimination » sans aucune « contradiction ni mise en perspective », manquant aux obligations de la convention qu’elle a signée avec le régulateur.

RTL, qui avait déjà été mise en garde en décembre, a été cette fois « mise en demeure », un avertissement un cran au-dessus. En cas de récidive, le CSA peut désormais décider de sanctions, comme la suppression d’une tranche de publicité, la lecture d’un communiqué d’excuses lors d’un journal télévisé

ou une amende qui peut aller jusqu'à 3 % du chiffre d'affaires. RTL « ne partage pas cette analyse et va déposer un recours concernant cette décision auprès du CSA », a indiqué un porte-parole de la radio à l'Agence France-Presse.

Éric Zemmour s'était félicité dans ce même billet que le président américain ait « assumé la discrimination pour restaurer la souveraineté » et « arraché l'arme nucléaire des mains des juges pour la redonner au peuple », faisant des parallèles avec la situation en France et en Europe.

« Les juges se sont substitués au législateur alors qu'ils ne sont pas élus. Ils ont imposé leur idéologie progressiste au peuple américain », avait-il affirmé. « Ce putsch judiciaire a un nom qui s'appelle non-discrimination. Le juge interdit toute discrimination, toute différence que l'État pourrait faire entre un Américain et un étranger, entre un homme et une femme, entre un hétérosexuel et un homosexuel », avait-il martelé. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel avait également mis en garde en décembre la chaîne France 5 pour des propos d'Éric Zemmour qui exacerbaient « les antagonismes au sein de la société française ».

Le Point

Merci à **valdorf**